



Lors de son point sanitaire, le Premier Ministre a déclaré que seule une situation dégradée « à l'extrême » justifierait une décision de fermeture des écoles et établissements scolaires. Les organisations syndicales partagent la préoccupation du maintien de l'ouverture des lieux scolaires. Elles alertent cependant sur la nécessité d'anticiper l'ensemble des scénarii. La mise en œuvre d'une protection renforcée doit être planifiée dès à présent. Le non-brassage des élèves, le fonctionnement des cantines, l'aération des salles, les tests à grande échelle, l'isolement des cas positifs et cas contact et l'aménagement des locaux doivent faire partie du plan préparé.

Le recrutement de personnels supplémentaires et pérennes doit être amplifié dès maintenant, à commencer par les candidats aux concours inscrits en liste complémentaire et par des emplois d'AED, pour permettre la mise en œuvre des protocoles, les fonctionnements en groupes, et les remplacements.

Par ailleurs, les personnels doivent être informés, notamment sur le maintien des organisations adaptées dans de nombreux lycées au-delà du 20 janvier.

En outre, des décisions rapides doivent être rendues sur l'organisation des examens pour ne pas laisser dans l'incertitude élèves et personnels. Nous demandons le report des épreuves du mois de mars.

Enfin, les organisations syndicales demandent des éclaircissements sur la politique vaccinale des personnels de l'Education Nationale qui ne pourra pas s'improviser au dernier moment.

Paris, le 11 janvier 2021